

<http://www.essaillon-sederon.net/La-construction-du-clocher>

La construction du clocher

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 50 à 59 - Lou Trepoun 56, Juin 2014 -

Date de mise en ligne : lundi 26 juin 2017

Date de parution : juin 2014

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Au début du XIXe siècle, l'église de Séderon présentait la façade qui est reproduite sur la page précédente. Aspect jugé trop modeste puisque les autorités communales, pour lui donner un peu plus de lustre, souhaitèrent la doter d'un clocher.

Un tel projet coûtant cher, il fallait obtenir le consentement de l'État et surtout son aide financière. Le volumineux dossier conservé par les Archives Départementales de la Drôme (plus de 350 documents) permet de retracer les péripéties essentielles de cette construction.

La première tentative sérieuse date de 1850. Le Maire de Séderon adressa au Préfet de la Drôme une lettre où il exposait que « la commune était, pour ainsi dire, privée de cloche et de clocher ; mais voulant enfin remédier à ce grave inconvénient, elle ne craint pas de s'imposer les plus lourds sacrifices pour se procurer au plus tôt un clocher, une cloche et une horloge publique ».

« l'horloge que nous nous proposons de joindre à notre devis procurera de grands avantages non seulement à la population de Séderon mais encore au service postal qui exige pour la régularité des départs une heure fixe et certaine, ce qui ne peut guère avoir lieu quand on n'a que des horloges privées dont on peut arbitrairement avancer ou retarder les heures. Elle sera, pour la même raison, de la plus grande utilité pour l'exercice de la police dans les auberges et les cafés les dimanches au soir [1] »

Les projets font rarement l'unanimité. La contestation vint de Daniel Bonnefoy, conseiller municipal et par ailleurs greffier de la justice de paix, qui s'indignait dans une longue lettre au Préfet : le clocher pouvait attendre puisque « au moyen d'un pilier en pierres de taille, une nouvelle cloche fonctionne depuis huit mois et fonctionne de façon à être entendue de toutes les habitations rurales », et surtout parce que le coût de la construction et les impôts supplémentaires qui en résulteraient seraient insupportables « pour les malheureux qui ont à peine du pain – Séderon est le pays du canton où la récolte manque le plus souvent ».

Par ailleurs, Bonnefoy estimait que des aménagements bien plus indispensables restaient à réaliser, en particulier « alimenter la fontaine avec une source d'eau excellente et qui ne tarirait pas » car « à l'heure actuelle la fontaine de Séderon, s'il survient une pluie de quelques heures, ne donne plus que de l'eau trouble et, dans la saison d'été, il n'est pas rare de voir cette fontaine à sec ».

A la suite de quoi Bonnefoy démissionna de son poste de conseiller. Ses arguments furent-ils la cause de la mise de côté du projet ? L'affaire allait dormir 25 ans.

Elle resurgit en 1875. Le 16 mai, le Conseil Municipal « vote à l'unanimité la construction d'un clocher à l'église paroissiale de Séderon ainsi que l'acquisition d'une horloge publique et charge M. le Maire de faire dresser par une personne de l'art le plan et devis de cette construction ».

Cette fois, la réalisation allait suivre. Bien sûr la machine administrative va générer pendant plusieurs années un copieux échange de lettres et de décisions entre le Ministère en charge des affaires cultuelles, le Préfet de Valence, le Sous-Préfet de Nyons, le Conseil Général de la Drôme, l'Évêque de Valence, le Conseil Municipal et le Conseil de Fabrique de la Paroisse de Séderon. C'est qu'il faut établir les plans et les devis, recueillir les avis réglementaires auprès des différentes institutions concernées par l'opération, rechercher les financements...

Le premier projet architectural présenté par la Commune de Séderon à l'appui de son dossier date de 1877. Il est l'œuvre de l'agent voyer cantonal Collombet. Il sera rejeté par les autorités ministérielles, l'avis de l'architecte diocésain (qui malgré son titre réside à Paris) aura été déterminant dans ce refus.

En 1879 un nouveau projet, signé par un architecte à Valence, M. Tracol, fera aussi l'objet de plusieurs négociations. Bien évidemment le Ministère finira par imposer ses vues en conditionnant l'octroi de sa subvention à l'acceptation des modifications préconisées.

Enfin le 27 juin 1880, l'adjudication des travaux a lieu – c'est l'entrepreneur Fuzat, de Nyons, qui emporte le marché contre son concurrent de Montbrun grâce à un rabais de 3 % sur les prix du devis estimatif. La réception définitive des travaux eut lieu le 11 février 1884.

<http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH298/5602-01-3c4f0.png>

© Essaillon Projet Collombet agent voyer cantonal [1875]

Plan des lieux avant la construction du clocher

<http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH205/5602-02-3fa20.png>

© Essaillon

On remarquera la « place publique » devant l'entrée de l'église – cet espace fut utilisé en partie pour construire le clocher, mais pour ne pas boucher l'accès à la haute Bourgade, il fallut au préalable acheter et démolir une partie de la première maison de la Bourgade (qui appartenait alors au notaire Bertrand, futur Maire de Séderon, futur Conseiller Général et Député de la circonscription de Nyons).

<http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L288xH400/5602-03-f3fb1.png>

© Essaillon projet Tracol [10 janvier 1879]

(la réalisation définitive ne sera pas tout à fait conforme à ce projet) Commune de Séderon – construction d'un clocher – DEVIS

« L'église paroissiale de Séderon n'a point encore de clocher. Le clocher projeté sera construit sur la façade et formera un porche pour l'entrée...

Le clocher projeté aura une largeur de 2 mètres 40 centimètres mesurés en œuvre. Il fera une saillie de 2 mètres sur la façade. Sa hauteur du sol à la corniche de couronnement sera de 16 mètres. La hauteur de la flèche sera de 10 mètres.

Détails de Construction

Le mur de façade de l'ancienne église sera démoli avec les plus grands soins, de manière à ne pas endommager les parties conservées. Les moellons qui proviendront de cette démolition seront laissés à l'entrepreneur au prix de trois francs le mètre cube.

Les fouilles après avoir été visitées par le directeur des travaux, seront remplies en béton composé d'une partie de mortier de chaux hydraulique du Theil et de deux parties de graviers de grosseur moyenne bien purs et bien lavés. Le mortier se composera d'une partie de chaux hydraulique du Theil pour deux parties de sable pris dans le lit de la rivière de Méouge. L'entrepreneur devra avoir sur le chantier des mesures pour bien doser les mélanges.

Les graviers et le mortier qui composeront le béton seront mélangés avec le plus grand soin et broyés au rabot jusqu'à ce que toutes les pierres soient bien environnées de mortier. Ce béton sera coulé dans les fondations par couches de 25 centimètres d'épaisseurs étendues horizontalement et bien battues.

La maçonnerie en élévation sera faite en moellons des carrières du pays non gélifs et nettoyés de toute substance terreuse, hourdés grossièrement] en mortier hydraulique de chaux de Vaison (Vaucluse) et sable de la rivière de Méouge. Toutes les pierres seront assujetties au marteau et posées sur un bain de mortier refluant de toutes parts de manière à ce qu'il n'y ait aucun vide dans les murs. Les parements seront dressés au cordeau. Cette maçonnerie sera mesurée au mètre cube en déduisant les vides des ouvertures et l'emplacement de la pierre de taille.

Les socles des contreforts et des ouvertures seront faits en pierre du pays, de la meilleure qualité. Cette pierre sera taillée à la boucharde à cent dents aux ciselures relevées, suivant les dimensions fixées dans les plans d'appareils qui seront fournis par l'architecte en cours d'exécution.

Elle sera posée sur un lit de mortier de chaux hydraulique et sable fin qui aura un centimètre d'épaisseur ragrée et rejointoyée convenablement.

La pierre de St Paul sera de la meilleure qualité, d'un grain fin, d'une teinte égale et exempte de mises argileuses. Elle sera taillée proprement suivant les plans et profils donnés à l'entrepreneur. Elle sera posée sur son lit de carrière sur une couche de mortier de chaux hydraulique et sable fin de 8 millimètres d'épaisseur. Les joints ne seront pas garnis afin que l'arête de la pierre reste apparente. Le rejointoyage ne se fera qu'après l'achèvement du clocher. Les pierres dont les défauts ne seraient aperçus qu'après la mise en œuvre et même dans le délai d'un an de pose seront démontées et remplacées aux frais de l'entrepreneur.

Les enduisages intérieurs seront faits à trois couches au mortier hydraulique et sable fin, passé au tamis. La dernière couche sera lissée à la taloche. Les surfaces des murs seront dressées à la règle avec le plus grand soin ainsi que toutes les arêtes.

Les voûtes seront faites en briques du pays de 0,07 m d'épaisseur maçonnées avec du plâtre de bonne qualité et enduites en mortier à l'intrados avec badigeon légèrement teinté. A l'extrados ces voûtes seront recouvertes d'une chape en mortier hydraulique de deux centimètres d'épaisseur.

Les bois seront en sapin de la meilleure qualité, de droit fil, sans aubier, nœuds vicieux, gélivures, ni autres défauts.

La construction du clocher

Ces bois seront à vives arêtes, ceux qui présenteraient des flaches mesurant plus du cinquième de leur largeur sur le chanfrein seront rejetés. Les assemblages seront faits avec précision, à tenons, mortaises et embrèvement suivant les règles de l'art.

Tous les ouvrages détaillés dans le présent devis devront être exécutés avec des matériaux de bonne qualité et suivant les règles de l'art.

L'architecte aura toujours le droit de refuser les ouvrages défectueux ou faits avec de mauvais matériaux et de les faire refaire aux frais de l'entrepreneur.

Au moyen des prix de l'estimation l'entrepreneur n'aura rien à réclamer pour échafaudages, cintres, frais d'outils, scellements, brèches, transports, etc. »

devis établi et signé par l'architecte E. Tracol, à Valence le 10 janvier 1879

<http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L325xH400/5602-04-b3523.png>

© Essaillon Extrait du pv d'adjudication – 27 juillet 1880

[1] voir la rubrique « quand nos ancêtres » (à la page 43) pour y trouver un procès devant le Juge de Paix où l'absence d'horloge publique fut utilisée comme argument de défense.